

ESQUISSE D'UNE ÉTUDE LEXICALE DE QUELQUES PHÉNOMÈNES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX EN AGNI ET EN BÉTÉ

Liagro Charles RABÉ

Université Peleforo Gon Coulibay, Côte d'Ivoire

rbecharles@gmail.com

&

Ouattara Bakary KAMAGATÉ

Université Peleforo Gon Coulibay, Côte d'Ivoire

kamagatebakary27@gmail.com

Résumé: Les phénomènes sociaux et environnementaux liés à l'urbanisation et au développement naissent et évoluent si vite que les langues africaines ne parviennent pas toujours à en rendre compte efficacement. Il n'est pas rare de constater que ces dernières manquent de lexies appropriées pour désigner ou pour décrire ces réalités nouvelles. Se pose alors le problème de l'adéquation entre nos langues et les nouveaux défis auxquels l'Afrique se trouve confrontée. La présente réflexion, qui porte sur le bété et l'agni, deux langues ivoiriennes issues respectivement des groupes krou et kwa, tente d'ouvrir quelques pistes susceptibles de mettre en place des mécanismes générateurs de lexies pour aboutir à un enrichissement terminologique. L'analyse s'inspire de la terminologie élaborée par Marcel Diki-Kidiri et qui se réalise par le biais de la culture.

Mots clés : langue, lexique, terminologie, aménagement linguistique

Abstract: The social and environmental phenomena associated with urbanization and development are emerging and evolving so rapidly that African languages are not always able to account for them effectively. It is not uncommon for African languages to lack appropriate lexies to designate or describe these new realities. This raises the problem of the adequacy between our languages and the new challenges facing Africa. The present reflection, which deals with Bété and Agni, two Ivorian languages from the Krou and Kwa groups respectively, attempts to open up some paths that could lead to the establishment of lexicon-generating mechanisms for terminological enrichment. The analysis is based on the terminology developed by Marcel Diki-Kidiri and is carried out through culture.

Keywords : language, lexicon, terminology, language planning

Introduction

À l'instar de tout organisme vivant, la langue naît, grandit et meurt. C'est pourquoi durant son cycle de vie, elle s'adapte aux nouvelles exigences de ses locuteurs, faute de quoi, la langue risque de s'atrophier avant de sombrer dans l'oubli. De toute évidence, étant la manifestation de l'activité symbolique de l'homme, les mots sont nés de la volonté de représenter les choses, les idées et les faits par des sons, des signes qui en sont les substituts. En outre, l'apparition

de phénomènes nouveaux est inhérente à toutes les sociétés humaines et seul le génie créateur de la langue permet de faire face à cette exigence. L'auteure SANDRA de Caldas corrobore cette réflexion dans sa définition de la création lexicale :

La création de nouvelles unités lexicales ou terminologiques est un acte volontaire, individuel et collectif, qui s'exerce dans les langues avec les ressources dont elles disposent. Le néonyme est créé à partir des éléments à la fois internes et externes à la langue dans laquelle il se développe.

Sandra de Caldas (2015, p.47)

Cette création lexicale doit se faire en étroite collaboration avec tout ce qui conditionne l'homme dans son environnement pour aboutir à la création de termes dont le sens serait « une combinaison de connaissances préalables et de compréhension immédiate de la langue » (Lederer 1986, p.31). Conformément à la vue de cette auteure, il importe de souligner qu'il n'existe ni langue riche, ni langue pauvre dans la mesure où la fonction première d'une langue est de servir de moyen de communication. Dès lors qu'elle parvient à assumer les besoins langagiers de ses locuteurs, la langue a alors droit de cité. À côté de leurs différents modes d'appropriation, il faut noter que les langues africaines et les langues occidentales ne disposent pas du même dynamisme dès lors qu'il s'agit de créer de nouvelles unités lexicales en vue de répondre aux besoins communicatifs des locuteurs. S'il est vrai que les langues européennes ont pu s'adapter à l'évolution des sociétés modernes avec aisance, il n'en est pas moins vrai que les langues africaines peinent, quoiqu'au moyen de nombreux procédés, à désigner ou nommer des phénomènes nouveaux. La réalité linguistique reste très prononcée entre les langues africaines et les langues occidentales, car « les langues africaines se trouvent confrontées à des situations nouvelles causées par le développement et qu'elles se doivent de pouvoir exprimer ». (Sandra de Caldas, 2015-p.48). Les raisons de ce déséquilibre, de cette inadaptation des langues locales à suivre l'évolution des progrès techniques et technologiques sont en partie imputables au passé lointain et récent de celles-ci. Surgit alors la problématique de la capacité des langues ivoiriennes à véhiculer la modernité au sein des communautés qui en font usage. Il est plus que nécessaire d'abonder dans le sens de l'analyse selon laquelle :

Le renouvellement de la langue est toujours le résultat d'une action de l'homme. Celui-ci utilise les moyens d'innovation que la langue lui fournit dans le but de l'adapter aux nouvelles réalités. L'action de l'homme sur la langue peut être naturelle et spontanée, elle peut être aussi provoquée et organisée¹.

Nazam Haloui (1991, p.293)

C'est une lapalissade de souligner que les sciences et les techniques connaissent de nos jours une croissance exponentielle dans tous les domaines, si

¹ La terminologie des langues africaines : esquisse d'une problématique in La terminologie dans le monde : orientations et recherches Volume 36 ; numéro 1, Mars 1991, Les presses de l'Université de Montréal. (pp 291-300)

bien qu'il est devenu nécessaire de développer méthodiquement les vocabulaires qui s'y rapportent. Cela se fait maintenant couramment dans toutes les langues des pays développés, dans le cadre d'une nouvelle discipline académique, la terminologie. Mais que se passe-t-il dans les langues des pays en développement lorsque confrontés à l'avènement de nouvelles sciences et techniques ? Sont-elles capables de faire face ? Ont-elles la capacité d'exprimer cette modernité exogène ?

0.1 Cadre théorique et méthodologique

La présente étude se veut descriptive étant donné que nous nous attelons à mettre au goût du jour, les mécanismes linguistiques qui favorisent la création lexicale dans les langues ivoiriennes. Ce processus de création lexicale ne repose aucunement sur une théorie précise mais puise dans les profondeurs culturelles des différentes communautés linguistiques mises en exergue par Marcel Diki Kidiri (2008). En clair, nous voulons souligner la capacité des langues maternelles comme l'agni et le bété à s'adapter à l'évolution technique et technologique du nouvel ordre mondial.

Quant à la méthodologie adoptée, elle repose essentiellement sur un corpus tiré d'articles de journaux, d'entretiens oraux, de brochures et de la consultation de bibliothèques en ligne. Les données recueillies ont été sérieées pour ne retenir que les plus pertinentes dans le cadre de cette étude.

0.2 Hypothèse de recherche

Au-delà de sa fonction traditionnelle qui est de servir de moyen de communication, la langue maternelle dispose également d'outils pour rendre compte des réalités jusque-là inexistantes ou inconnues par la communauté locutrice. Aussi, la mise en exergue de ces outils constitue-t-elle un puissant moyen de promotion des langues ivoiriennes.

1. Les langues africaines : une évolution en demi-teinte

De par leur histoire et leur mode d'appropriation, les langues africaines semblent très lésées sur le plan de la création terminologique. Hormis quelques grandes langues africaines notamment le haoussa et le yoruba (Nigeria), le swahili (Ouganda, Kenya, Tanzanie, Burundi) le Kirundu (Burundi), le lingala et le Kituba (République du Congo), le Kikongo (RDC), etc. qui connaissent un degré de vitalité et d'instrumentalisation en raison, non seulement du nombre élevé de leurs locuteurs, mais également de leur degré de standardisation et de numérisation, la plupart des langues africaines peinent à se frayer un chemin dans ce vaste environnement de développement linguistique. En effet, ayant survécu à la furia de la langue officielle pendant la colonisation, la plupart des dirigeants africains n'ont pas engagé de ressources considérables dans le développement des langues locales quoiqu'ils aient formellement indiqué dans leurs différentes constitutions, leur volonté de promouvoir les langues maternelles.

Au niveau de la constitution ivoirienne, particulièrement dans le chapitre premier du TITRE II : DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE, l'article 48

précise que la langue officielle est le français. Et que la loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales. Un regard rétrospectif dans le passé révèle également que la loi n°16 Aout 1977 qui faisait état de la création de l'Institut de Linguistique Appliquée précisait que cet institut avait la responsabilité de préparer l'introduction des langues nationales dans l'enseignement. En effet, la mise en œuvre d'une telle disposition (titre 3, article 67) qui stipulait que « l'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel constituait un patrimoine culturel » et que :

[...] la promotion institutionnelle des langues est subordonnée à leur description linguistique, à leur codification, à l'identification et la consignation de leur grammaire et de leur lexique, à leur réduction en manuels scolaires, enfin, aux productions littéraires de tous genres qui, garantissant leur caractère culturel et véhiculaire, justifieraient leur intégration dans l'enseignement.

Journal Officiel (1977, p.8)

1.1 Les expériences de Khaled Aït-Hammou

Si les travaux concernant l'utilisation des langues maternelles dans un système éducatif ne prolifèrent pas, des tentatives d'enseignement dans ces langues ont été entreprises par les soins de certains chercheurs. En outre, des expériences d'enseignement en langue maternelle menées par l'Institut de Linguistique Appliquée en milieu rural et qui ont débuté en Octobre 1979 étaient regroupées sous le titre : l'utilisation des langues maternelles pour l'ensemble des activités du préscolaire. Pour ce projet, six classes expérimentales avaient été ouvertes au niveau préscolaire : deux classes à Bouaké en langue baoulé et dioula ; deux classes dans la région de Man avec pour langue le Yacouba ; une classe à Dabou en langue adioukrou et enfin une classe à Korhogo en sénoufo. « Ces expériences d'enseignement en langues maternelles avaient pour objectif principal, la pratique dans des classes d'élèves de 5 - 6 ans, un préapprentissage de la lecture et de l'écriture afin de favoriser chez l'enfant, l'éveil mathématique » Lafage S. (1980, p.152).

Dans ce centre expérimental, les élèves reçoivent un enseignement en sénoufo ou en malinké, selon leur langue maternelle et ce, du préscolaire jusqu'à la fin de la première année du primaire. Par la suite, ils pourront poursuivre leurs études en français. Dans la pratique, il fallait classifier et ordonner par thème, l'ensemble des jeux à caractère logicomathématique, élaborer des activités s'inspirant des modes de simulation linguistique et d'affiner la perception auditive en utilisant des exercices combinatoires de sons de la langue maternelle de l'enfant. Les responsables de ces expériences dans le préscolaire, Khaled Aït-Hammou et Judith Timyan-Ravenhill, ont obtenu jusqu'à présent des résultats positifs et plusieurs publications sont prévues, notamment :

- l'édition des différents modules relatifs à l'ensemble des activités du préscolaire en langues maternelles ;
- l'édition des jeux à caractère logicomathématique des enfants de 5 à 10 ans en milieu traditionnel ;

- le traitement des informations linguistiques et mathématiques contenues dans les jeux traditionnels.

Le reproche fondamental qui peut être formulé à l'encontre de ce projet reste l'attitude suspecte des autorités. En effet, comment comprendre qu'un processus éducatif concernant la nation entière, reste cantonné dans quelques localités éloignées des grandes agglomérations, mieux pourquoi n'y a-t-il pas eu de suivi ? L'argument avancé par les dirigeants d'alors en vue d'expérimenter le projet uniquement en préscolaire et dans des localités non pourvues en institutions scolaires, démontre leur farouche volonté d'éviter une "contamination" ainsi qu'un "abrutissement" de la jeune population scolaire.

1.2 L'expérience de Kolia

À la suite de Kaled Aït-Hammou et Judith Timyan (1979), le Ministre Saliou Touré, en 1983, sous la bannière de l'ONG, Savane et Développement, dont il fut le président, va poursuivre l'expérience d'enseignement en langues maternelles dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Seulement, dans la réalisation de ce projet, cette structure bénéficiera d'un appui substantiel de privés français, notamment celui d'un industriel breton nommé Stalaven. C'est d'ailleurs en 1996 que Savane et Développement, récupéra l'idée d'une scolarisation partiellement en langue maternelle et créa une école pour l'expérimenter : c'est le Centre Scolaire Intégré du Niéné (CSIN), lequel a ouvert ses portes en 1996-1997 à Kolia (préfecture de Boundiali). Mais cette fois-ci, la scolarisation ne débuta pas au préscolaire mais plutôt au primaire. A ce niveau, les résultats obtenus augurent de la motivation des apprenants.

L'expérience dont le Ministre Saliou Touré avait la responsabilité, s'est abstenue d'élargir son champ d'action en intégrant outre les mathématiques, les autres disciplines spécifiques. Même si les résultats obtenus résultent de la bonne maîtrise de la langue maternelle par les enfants, d'autres matières comme l'étude du milieu, réconforteraient davantage les plus sceptiques. En fait, évaluer un programme d'étude sur la base d'une ou deux matières paraît insuffisant pour procéder à sa généralisation. Néanmoins, ces observations n'enlèvent rien à la qualité scientifique de l'évaluation qui a été réalisée. Au contraire, grâce à ce projet, la décision de mettre sur pied, une expérience de niveau national prendra forme.

1.3 La naissance du Projet École Intégrée

Face aux productions satisfaisantes des apprenants et aux excellents résultats obtenus par ceux-ci, le Ministère de l'Éducation Nationale a dépêché une mission d'évaluation en 2000 dans la localité de Kolia. Cette mission révélera l'intérêt sans cesse croissant que connaît ladite expérience. Dès lors, l'on va songer à son extension dans certaines zones du territoire national. L'acceptation des résultats de l'expérience par les autorités donnera un souffle nouveau à la promotion des langues maternelles. C'est ainsi que le Projet École Intégrée (PEI) a pu voir le jour en 2000 par le truchement du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce projet consistait dans l'expérimentation de 10 langues

maternelles² dans le système éducatif ivoirien. Dès lors, une dizaine d'écoles pilotes ont été répertoriées à partir de critères bien définis en vue de servir de cadre pour l'expérimentation des langues choisies. Il s'agissait du degré de connaissance des différentes langues, c'est-à-dire la standardisation de leur alphabet. Il était aussi question d'une bonne répartition géographique et linguistique. Enfin, le dernier critère à envisager reste la viabilité matérielle de la chose. Cet aspect concerne les locaux qui doivent abriter le projet ainsi que l'adhésion de la population.

2. Pourquoi adapter les langues à l'évolution de la société ?

La valeur linguistique d'un mot est liée, dans une large mesure, à la valeur que lui accordent ses usagers. C'est à juste titre que nous abondons dans le sens de Ludwig Wittgenstein (1889-1951), qui dans une célèbre phrase affirme que : « la signification d'un mot est son usage dans le langage ». Les réalités de l'âge moderne se reflètent dans les objets technologiques qui nous entourent, ceux-ci devenant à leur tour les produits de découvertes scientifiques. La compréhension et la bonne maîtrise du langage scientifique sont les conditions sine qua non pour survivre dans une époque dominée par la science. Les exemples ne manquent pas : imprimantes laser, dispositifs sans fil, appareils portatifs, etc. Tant de nouveaux termes qui doivent être exprimés dans toutes les langues de l'ère moderne. Aucune langue au monde ne peut se soustraire de l'évolution de l'humanité car toutes les langues parlées montrent leur capacité à se renouveler, dans le but de pouvoir exprimer de nouvelles réalités sociales, au fur et à mesure que la société évolue. Pour parvenir à la désignation de concepts nouveaux qui manquent cruellement à son lexique, la langue africaine doit, dans un premier temps recourir à la langue occidentale, mieux fournie en lexies. En s'inspirant de la langue étrangère reconnue plus riche qu'elle dans le domaine retenu, la langue africaine pourra mettre en action ses procédés de renouvellement, dans le but de combler ses lacunes et de pouvoir assumer, au sein de ce domaine, sa fonction de communication. Dans une société en perpétuelle mutation, force est de constater que les mots issus des langues humaines connaissent des modifications aussi bien lexicales que sémantiques sans oublier l'entrée de nouveaux termes. Un des exemples probants est l'usage du terme « virus » qui est passé du vocabulaire biologique au vocabulaire informatique et ce, depuis l'avènement du système informatique. Un regard rétrospectif indique que le virus n'est plus seulement une substance organique (pus, etc.) susceptible de transmettre la maladie : *C'est également une instruction ou séquence d'instructions cachée (volontairement ou non) dans un programme, pouvant entraîner un mauvais fonctionnement de celui-ci et une altération des fichiers, et capable de transmettre ses effets à d'autres ordinateurs par copie ou par transmission à l'intérieur d'un réseau.* (Le Petit Larousse Illustré 2016, p.1210).

² Abidji - Agni- Akyé- Baoulé-Bété-Koulango-Yacouba- Guéré- Sénoufo-Mahou -

À ce sujet, Nazam Halaoui affirme que rien n'est fortuit ni gratuit dans la création lexicale. Tout enrichissement terminologique doit servir à la communauté locutrice :

Si les ouvrages réalisés devraient seulement meubler les fonds des tiroirs, au mieux les bibliothèques, la terminologie des langues africaines aurait seulement accédé à la connaissance et n'aurait rien servi l'action, qui ne l'oublions pas, est impliquée dans la réponse qu'elle veut apporter au problème que pose la communication de l'information en contexte de développement.

Nazam Halaoui (1991, p.294)

La mise à jour de la dimension lexicale d'une langue s'impose avec acuité, au regard de l'évolution même de la société qui se fait à un rythme effréné. Comme le soulignent Pruvost et Sablayrolles (2003, p.128), « indispensables, les néologismes relèvent de l'étude du système linguistique et impliquent une réflexion sur leurs conditions d'émergences, leurs usages et leurs fortunes très diverses, afin d'observer comment vit notre langue ». Procéder à la création de nouvelles unités lexicales implique l'élaboration d'une terminologie appropriée et adaptée aux situations de communication. Pour Nazam Halaoui (1991, p.295), « toutes les langues ont derrière elles, une histoire, ont été, à un moment ou à un autre enrichies, compte tenu du fait que toute société n'est jamais continuellement statique mais montre toujours une certaine dynamique, et que les langues continuent aujourd'hui d'exprimer les réalités sociales ». Si le besoin d'enrichissement de la langue apparaît comme une réelle nécessité, il l'est davantage avec les langues africaines qui parviennent difficilement à se hisser au même niveau que les langues occidentales. C'est d'ailleurs pour cette raison que dans les cahiers du Réseau International de Néologie et de Terminologie, Nazam Halaoui (1991) affirme que

Le domaine spécialisé qui est le sien, une terminologie apporte une connaissance de la langue dans laquelle elle est rédigée, elle constitue, dans la fixation par l'écrit, une garantie, s'agissant ici de la langue à tradition orale, de la conservation d'un ensemble de termes spécialisés, enfin, elle met à la disposition du locuteur des termes aptes à être utilisés, condition indispensable à la vie de la langue.

Nazam Halaoui (1991, p. 293)

Des travaux antérieurs réalisés par TERA Kalilou et TOURE S. dans les années 80 ont démontré combien de fois des mots scientifiques issus des langues occidentales pouvaient être traduits en mandingue selon une approche spécifique. Selon ces deux chercheurs ou concepteurs, leur méthode part de la structure des mots scientifiques des langues européennes en général et du français en particulier (radicaux grecs et latins), et procède par calque en formant des mots composés à partir d'affixes tirés de la langue cible. Nous prenons par exemple le suffixe latin *équi-* ou *équa-* qui entre dans la formation de mots scientifiques pour exprimer la notion d'*égalité*. En traduisant ce radical par *kanya* "égalité" nous pouvons faire les équivalences suivantes :

Tableau 1: Dérivés de *équa-/équi-* et leurs équivalents mandingues

	Mot français	Sens	Equivalent dioula
01	Equanimité	Egalité d'humeur	[dusumakanya]
02	Equation	Egalité	[kanyali]
03	Equerre	Instrument à tracer des angles droits	[kanyalan]
04	Equateur	Ligne imaginaire qui divise le monde en deux parties égales	[tila-ka-kanyaci]
05	Equimolaire	Constitué d'un nombre égal de moles	[bàngudenmakanya]
06	Equimoléculaire	Constitué d'un nombre égal de molécules	[bàngukisemakanya]
07	Equidistant	Qui se trouvent à distance d'un point donné la même	[flàncekanya]
08	Equilatéral (triangle)	Triangle aux trois côtés égaux	[kèresaba] kanyama]
09	Equilibre	En repos, sollicité par des forces égales	[lakanya]
10	Equivalent	Egal en valeur	[hakekanya]
11	Equimultiple	Produit dont les multiples sont égaux	[sigiyɔromalankanya]
12	Equinoxe	Période de l'année où le jour et la nuit ont la même durée	[sú-ni-tere-kanya]
13	Equité	Egalité en droits	[dànmakanya]

Suite à la nécessité immédiate pour les chercheurs de faciliter la compréhension de certains phénomènes techniques et technologiques en vue de les mettre à la disposition des locuteurs de la langue, cette approche a été mise en exergue pour mesurer la capacité des langues locales à exprimer les réalités nouvelles résultant du contact avec les cultures et les valeurs étrangères. Dans la pratique, la démarche a consisté en partie, à utiliser le calque pour parvenir à la création lexicale. C'est pourquoi, une fois l'univocité du formant *kanya* établi, tous les mots scientifiques qu'il génère ont l'avantage d'être transparents et univoques, du moins dans le contexte de leur domaine, et c'est là, le premier critère d'efficience de la création terminologique. Le recensement de ces radicaux qui sont à la base de la création terminologique française et occidentale, la recherche de leur équivalent mandingue et la création de mots calques de ceux de la langue source constituent pour nous, la meilleure garantie d'intégration des concepts et notions scientifiques dans les langues maternelles. L'exemple du mandingue est largement probant en la matière. Il existe plusieurs procédés de développement ou d'emprunt de termes pour relater des mots nouveaux ou étrangers dans une langue. Processus que Coulmas (1992) appelle « l'adaptation linguistique ». Dans certains cas, les termes sont créés par les locuteurs. Toutefois, lorsque les termes sont d'une certaine complexité, donc peu familiers aux locuteurs de la langue, vient alors l'étape de la création lexicale surtout pour les cas de nouvelles technologies ou d'un nouveau vocabulaire.

3. Quelques principes de la terminologie culturelle

En partant du postulat que la terminologie ne doit pas être uniquement classique mais aussi culturelle, Marcel Diki-Kidiri propose dans son approche, la prise en compte « du cadre sociosectoriel délimité par l'échelle, le secteur et la

visée. Ainsi, le cadre sociosectoriel se présente-t-il comme le travail préparatoire relatif à la description détaillée du travail à réaliser de même que les conditions dans lesquelles il doit être réalisé. D'où la déclinaison en trois paramètres dudit cadre institutionnel.

-L'échelle

La terminologie produite à partir du bété et de l'agni servira essentiellement dans le cadre de l'enseignement de ces langues dans le système formel sans oublier l'appropriation que feront les locuteurs de ces deux langues.

-Le secteur

Le secteur a trait à la discipline et éventuellement à la sous-discipline. On déterminera aussi précisément que possible l'ensemble (éventuellement les différents sous-ensembles) de termes qui devront faire partie de la nomenclature à traiter. Avant de traiter un terme isolément, il faut se poser la question s'il n'entre pas dans un petit ensemble de termes que l'on aurait intérêt à traiter en même temps.

-La visée

La visée découle de l'échelle et du secteur et permet d'aborder facilement l'objectif visé par la démarche terminologique envisagée.

Si, par exemple, le travail terminologique doit concerner la gestion d'un centre de soins primaires dans un village, l'échelle sera locale, le secteur sera un sous-ensemble de vocabulaire de gestion et un sous-ensemble de vocabulaire de médecine générale relative aux soins primaires.

Marcel Diki-Kidiri (2008, p.117)

La visée déterminera si la terminologie à élaborer est destinée au personnel soignant, au personnel de soutien technique et administratif, et/ou aux patients qui fréquentent le centre. Dans le cadre du présent travail, il n'existe pas un public cible déterminé qui est visé mais plutôt une liste de termes qui va concourir à enrichir la langue, mieux, à faire connaître certains termes jusque-là inconnus des locuteurs. À ces fondamentaux de la démarche de Marcel Diki Kidiri (2008 :18), nous allons appliquer le corpus suivant :

Présentation du corpus (Seules les expressions en gras feront l'objet de réflexion)

Enoncé 1 : De quoi parlent **les journaux** ? De quoi entendez-vous parler à **la télévision** et à **la radio** ? De **crimes**, de guerre et de **terrorisme**. (*Que nous enseigne la bible*, Editions Les Témoins de Jéhovah de France, p.3.

Enoncé 2 : Y aura-t-il un jour **la paix** sur la terre ?

(*Que nous enseigne la bible*, Editions Les Témoins de Jéhovah de France, p.3.

Enoncé 3 : **La famine** (p.96)

Comment l'Etat parviendra-t-il à juguler le problème de **la famine** ?

Énoncé 4 : La Côte d'Ivoire s'adjuge le prix de la meilleure **gouvernance**. (Quotidien ivoirien L'Inter N°6232 du mercredi 03 avril 2019, p.9)

Énoncé 5 : Des amis spécialistes en vol de **téléphones-portables** arrêtés. (Quotidien ivoirien Soir info N°7342 du jeudi 04 avril 2019, p.20.)

Énoncé 6 : CEI : les sénateurs de la CAGI (Commission des affaires générales et institutionnelles) disent non à la recomposition proposée par le **Gouvernement**. (Koaci du 02 aout 2019)

4. Interprétation de la création terminologique

4.1. Les cas de composition

La composition est la juxtaposition d'au moins deux éléments qui peuvent servir par ailleurs de bases à des dérivés ; c'est-à-dire des éléments qui existent à l'état libre, des mots simples souvent ou des éléments qui ne pourraient pas exister en agni ou en bété à l'état libre. En d'autres termes, la composition consiste à créer un nouveau lexème à partir de deux composantes autonomisables. Les exemples représentés dans le tableau suivant en sont la parfaite illustration.

Tableau 1 : Les exemples de composition

Français	Agni	Bété
Le journal (énoncé 1)	[krata bɔ bɛ tchɛ kɪɲfu ndɛnu]	[tɪtɪsɛbɔɡu]
Terrorisme ((énoncé 1)	[mã boriwa]	[kpokpoli]
Le crime (énoncé 1)	[sa te yowa]	[jɛzlu]
La famine (énoncé 4)	[àhɔji]	[ɲɔmɔɡupegupe]

Ainsi, la désignation du terme « journaux » en agni donne lieu à l'usage de plusieurs composantes :

Les journaux : [krata bɔ bɛ tchɛ kɪɲfu ndɛnu] (de façon littérale, il s'agit du papier où on écrit les affaires qui ont lieu au quotidien). Pris isolément, chacun des termes signifie à peu près :

[krata]	<i>papier</i>
[bɔ]	<i>que</i>
[bɛ]	<i>on, eux</i>
[tchɛ]	<i>écrire</i>
[kɪɲfu]	<i>tous les jours</i>
[ndɛnu]	<i>affaires dedans</i>

Il s'agit ici de syntagmes lexicalisés qui obéissent aux critères d'inséparabilité, de non commutation et d'attelage. Ce qui revient à dire que les différents

termes ne sont ni séparables, ni commutables mais sont attelés les uns aux autres afin de donner un sens global. C'est pourquoi, pour traduire le terme « journal » nous avons associé :

Lexème 1 + Lexème 2 + Lexème 3 + Lexème 4 + Lexème 5 + Lexème 6 = journal en français.

On note que chacun des termes a une existence autonome. Au total, il n'existe pas de terme-type pour traduire "journal". Ainsi, le concept nouveau peut être rendu de plusieurs manières. Il peut s'agir de deux ou plusieurs substantifs juxtaposés. Le Bété nomme « le journal » en tenant compte de sa fonction informative. Il se présente ainsi comme le livre destiné à fournir les informations, les nouvelles, comme on dit en Afrique. Pour la désignation du mot journal, le Bété convoque deux termes : *informations* [tɪtɪ], *livre* [bɔɡu], avec l'idée que le livre expose ces informations d'où [sɛ] qui signifie « dire ». Au total, *Le journal* se traduit par [tɪtɪsɛbɔɡu]

La composition est également applicable aux exemples infra :

Les crimes (énoncé 1) : [sa tɛ yowa]

De façon détaillée, nous avons les lexèmes suivants :

[sa]	<i>affaire</i>
[tɛ]	<i>ce qui est mauvais et répréhensible</i>
[yowa]	<i>commettre</i>

(L'ensemble des lexèmes aboutit à : commettre des actes dangereux et répréhensibles)

Lexème 1 + lexème 2 + lexème 3 = crime ou [sa tɛ yowa] en agni.

Dans la lexie « crime », le Bété retient l'idée d'un acte foncièrement mauvais appelé [ʃɛzlu]

Terrorisme (énoncé 1): [mã boriwa] *destruction de l'humanité*

[mã]	<i>humanité</i>
[boriwa]	<i>destruction</i>

Lexème 1 + Lexème 2 = terrorisme ou [mã boriwa] en agni

Le terrorisme : Ici, le Bété ne dispose pas de terme spécifique désignant le terrorisme. Il le classe plutôt dans la catégorie des mauvaises actions.

Mauvais [kpɔkpɔ] ou [zoku]

Actions : [li]. Ainsi pour terrorisme, on a : [lizoku] ou [kpokpoli]

On notera avec intérêt que la position du nom [li] est fonction de la nature de l'adjectif [kpəkɔ] ou [zoku].

La famine (énoncé 4): ahɔji en agni

La faim est désignée par le terme [ahɔ]. En adjoignant le morphème [ji], cela traduit la famine. Lexème 1 + lexème 2 = famine ou [ahɔji] en agni. En Bété la faim se dit [ɲɔmɔ]. La famine est donc une forme particulièrement sévère de la faim. Le Bété traduit alors la faim en y ajoutant un qualificatif exprimant le caractère particulier de cette faim. On a donc [ɲɔmɔgupegupe]. La composition étant un mécanisme très récurrent dans la création lexicale en agni et en bété, force est de constater que les termes ainsi développés se comportent comme des syntagmes complétifs ou des syntagmes qualificatifs, et s'écrivent en plusieurs mots sur le plan de l'orthographe avec des séquences immédiates (sans connectif) ou médiates (avec connectif) en respectant scrupuleusement les règles d'association syntagmatique. À côté des cas de composition lexicale, nous avons des cas d'emprunt linguistique.

4.2. Les cas d'emprunt

L'emprunt est un procédé qui consiste pour une langue à introduire dans son lexique des termes venus d'autres langues. Le plus souvent, les mots issus de ce mécanisme subissent des adaptations. Pour combler une lacune linguistique, un terme doit nommer une réalité qui n'a pas encore de désignation dans la langue emprunteuse. Quand un groupe d'hommes parlant une langue définie se trouve en relations avec un autre groupe utilisant une langue distincte, il arrive presque toujours que des mots, des éléments grammaticaux, des significations s'introduisent d'un parler dans l'autre. Souvent, le phénomène d'altération de la prononciation n'est qu'un phénomène normal. Mais ces transformations ne s'opèrent pas toutes seules, elles sont le fait des personnes et des groupes. À propos de l'emprunt linguistique, Louis DERROY (1956-137) affirme que « on n'emprunte raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifie normalement par un besoin. Ce qui le montre bien, c'est qu'entre deux groupes sociaux dont l'un possède sur l'autre une supériorité marquée dans un domaine intellectuel ou matériel, il se crée souvent un véritable courant d'emprunts, qui tend à rétablir l'équilibre ».

Ainsi avons-nous dans les exemples qui suivent :

Tableau 2 : Les exemples d'emprunt

Français	Agni	Bété
<i>La télévision</i>	[trévission]	[tlevizɔ]
<i>La radio</i>	[aladio] ou [aradio]	[ghladio]

La télévision (énoncé 1) : trévission (Il s'agit ici d'un emprunt du français avec une modification orthographique traduite par la présence superflue de la consonne [R] et la disparition de la voyelle [e] et de la consonne [l]. La radio :

[aladio] ou [aradio] (Il s'agit d'un terme emprunté au français mais réalisé avec adjonction de nouveaux phonèmes. Dans aladio, il y a [a] et [l] qui se sont insérés dans la séquence tandis que dans aradio, il y a eu la présence de la voyelle [a] en position initiale). A travers ces deux exemples, on observe que de manière générale, la langue (ici l'agni) qui emprunte des lexèmes à la langue française, convertit les structures vocaliques qui lui sont méconnues en des voyelles de son système. L'emprunt lexical doit être effectué en fonction des voies selon lesquelles la langue emprunte. Celles-ci peuvent être aisément décelées dans l'observation des emprunts intégrés. Car si la terminologie transportait tout simplement un terme de la langue française à la langue ivoirienne, il serait en contradiction avec le principe de soumission aux normes de la langue ivoirienne. Selon NAZAM Halaoui (2001 :10) « le terme français doit être africanisé, il doit être [bawléisé], [soninléisé] ou [pulaarisé] » pour passer comme terme de la langue africaine. »

Du coup il existe des emplois dans les langues de Côte d'Ivoire qui traduisent qu'il semble presque impossible de reformater phonétiquement certains items dans la langue d'accueil.

Au sujet du bété, « la télévision » représente une création lexicale qui ne relève d'aucune description mais qui est une sorte d'imitation phonique du mot français « télévision ». Pour « télévision », on a en Bété [tlevizɔ].

« la radio » : Le commentaire relatif à la traduction de « télévision » vaut pour « radio ». Ainsi on aura en Bété [ghladio].

Dans le cadre de cette étude, le recourt à l'emprunt comme procédé de création terminologique ne s'est avéré décisif que lorsque des procédés internes comme la dérivation ou la composition ne permettaient pas d'exprimer des notions existant en agni et en bété. Alors, les lexèmes empruntés étaient simplement adaptés à la phonologie des deux langues maternelles étudiées. Autrement dit, il fallait se conformer aux contraintes phonémique, syllabique et prosodique de ces langues. Par ailleurs, le troisième phénomène linguistique analysable dans le corpus demeure la description.

4.3. Les cas de description

Décrire consiste à représenter ou à énumérer dans son ensemble, par écrit ou oralement les caractères de quelque chose. Quand un terme issu du français n'a pas de correspondant immédiat dans la langue cible, le procédé qui permet de rendre compte efficacement de cette dimension reste la description. Dans les faits, en s'adossant à la démarche de Marcel Diki-Kidiri, dont le fondement reste la terminologie culturelle : (points de repère p.117) on commence par analyser la source du point de vue de la perception culturelle pour comprendre les motivations de la nomination dans la langue source. On explore ainsi la langue cible et sa culture pour voir si l'on peut aisément transposer les mêmes percepts. Quand cela s'avère impossible, on rend compte de l'idée en question en associant les différents termes qui permettent de se le représenter mentalement. Par ailleurs, Marcel Diki-Kidiri souligne qu'il est impérieux de « rechercher dans la culture de la langue cible toute réalité culturelle susceptible de fournir un concept pouvant être considéré comme un

équivalent valable du concept de la langue source, et procéder aux ajustements nécessaires pour établir des équivalences satisfaisantes et acceptables ».

Tableau 3 : Les exemples de description

Français	Agni	Bété
Gouvernement	[bɛ bɔ benian man su]	[kãmanuzikpa]
Gouvernance	[nidjé su nianwa]	[kãmanɔ]
Téléphone-portable	[tingraf bɔ bɛ fa fité]	[ɲɔɲɔyukli]
La paix	[awɔtɔ]	[tuglɛnɔ]

En agni, le gouvernement peut être traduit par [bɛ bɔ benian man su] c'est-à-dire *ceux qui veillent au bon fonctionnement du pays*. En langue bété, le gouvernement peut signifier la description de ceux qui commandent, le groupe qui commande. Cela donne [kãmanuzikpa]. En agni, nous pouvons décrire la gouvernance par : [nidjé su nianwa]. En d'autres termes, c'est *prendre soin de, s'occuper de*. En langue bété, pour désigner la gouvernance, est convoquée la méthode descriptive pour nommer le « gouvernement ». C'est le fait de commander : [kãmanɔ]. En agni, la paix est désignée par [awɔtɔ] pour décrire la quiétude ainsi que toute atmosphère paisible. En revanche le bété traduit la paix par la vie tranquille, ce qui donne [tuglɛnɔ]. Téléphones-portables est décrit en agni par : [tingraf bɔ bɛ fa fité] ce qui donne littéralement *le téléphone avec lequel on peut sortir*.

En ce qui concerne le téléphone-portable, le bété recourt ici à une désignation de l'objet ([yukli] : *oreille*) assortie d'une description de son rôle ([ɲɔ] *entend*). Le téléphone-portable se saisit chez le Bété comme "l'oreille qui entend" : [ɲɔɲɔyukli].

Au regard des différents procédés de lexicalisation répertoriés, il ressort que la langue orale recourt à divers procédés et non des moindres pour désigner certaines notions scientifiques ou occidentales. L'explication d'un tel phénomène s'explique essentiellement, par le fait que selon Eno-Belinga (1965 : 9), « la parole véhicule beaucoup de valeurs dans la société traditionnelle africaine ». En effet, il est observé que son importance est grande, en même temps que son étude ouvre des perspectives immenses sur le terrain de la connaissance, de la sagesse et l'état des techniques en Afrique. Du coup, toutes les connaissances étrangères deviennent alors des objets ou instruments nouveaux auxquels il faut attribuer des désignations spécifiques. À travers son mode d'appropriation, l'on remarque qu'en Afrique, le poids de la parole se manifeste généralement à travers les proverbes, les chants, les contes etc. En effet, la parole, selon Chevrier (1986, p.13) demeure [...] le support culturel prioritaire et majoritaire par excellence dans la mesure où elle en exprime le patrimoine traditionnel et où elle tisse entre les générations passées et présentes ce lien de continuité et de solidarité sans lequel il n'existe ni histoire ni civilisation. On comprend mieux pourquoi l'agni et le bété superposent souvent plusieurs termes en vue de parvenir à la désignation d'un objet ou d'un phénomène qui n'a jamais appartenu à son stock lexical. Mieux, l'approche

culturelle de la terminologie préconisée par Marcel Diki-Kidiri et les autres (2008) aura permis d'analyser le contenu conceptuel des termes de notre corpus en français, afin de bien circonscrire l'unité de connaissance qu'ils dénotent, et d'analyser la perception à la base de leur dénomination. Fort de ces informations, la perception du contenu de ces termes a été reconceptualisée, ce qui a permis de leur trouver des dénominations conformes à la culture agni et bété. Il s'ensuit ainsi que par rapport au français, le bété et l'agni connaissent des particularités lexico-grammaticales que l'on peut déceler à travers le lexique élaboré.

Conclusion

La mise à jour du système lexical d'une langue se présente comme un aspect de son évolution. Dans le cadre de cette étude, nous avons mis en lumière trois procédés qui ont permis de revisiter le fond lexical de l'agni et du bété. A travers la composition, l'emprunt et la description, les éléments du corpus ont pu trouver leur équivalent total ou partiel dans les langues précitées. C'est pourquoi étudier la terminologie relative au changement climatique dans des langues ivoiriennes revêt une importance capitale, non seulement pour sa connaissance, mais également pour l'enrichissement même de cette dernière. L'approche terminologique culturelle proposée par Marcel Diki-Kidiri a aussi étalé un certain nombre d'insuffisances lexicales au niveau des langues locales. Même si des lexies ont été créées sur la base du vécu culturel des usagers des différentes communautés, il est à noter que nombreux termes représentent des emprunts ou issus d'une simple description. Au total, il ne s'agit pas d'un juste stockage de la traduction des mots, mais plutôt l'idée de ce que signifie le mot. En effet, les langues ne sont pas égales en tant que sources d'emprunts. Celles des anciens pays colonisateurs, par exemple, ont joui d'un prestige social, culturel et politique plus grand que celles des peuples colonisés, par conséquent, ces dernières ont emprunté beaucoup plus aux premières qu'inversement.

Références bibliographiques

- Bouffartigue J. & Delrieu A. (1981). Trésors des racines latines. Belin, Paris, 335.
- Diki-Kidiri, M. & al. (1997). Des lexiques en langues africaines (sängö, wolof, lingála) pour l'utilisateur de l'ordinateur. *Clas (A.), dir. Meta. Numéro spécial : Lexicologie et terminologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, (42)1, 94-109.
- Diki-Kidiri, M. (2008). Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines. Pour une approche culturelle de la terminologie, Paris, Karthala, 304.
- Dubois J. & al (2001). Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Larousse, Paris, 514 pp.
- Dubois J. & al. (1993). Dictionnaire étymologique et historique du français. Paris, Larousse.

- Halaoui, N. (1990). La terminologie des langues africaines aujourd'hui in *Revue semestrielle du Réseau International de Néologie et de Terminologie*, N°4 de décembre 1990, Page 12.
- Lafage, S. (1980). A propos d'une étude sociolinguistique de copies d'élèves de l'enseignement primaire de la région de Yamoussoukro, *BOFCAN*, 1, pp. 88-90.
- Pruvost J & Sablayrolles J-F. (2016), *Les néologismes*, PUF, Paris, 128 pp.
- Tera K. (1983). Proposition pour la création du vocabulaire scientifique en Jula. Abidjan, ILA/ ACCT ;

Autres

- Deroy, L. (1956). Chapitre VI Nécessité pratique. *L'Emprunt linguistique (en ligne)*, Liège : Presses universitaires de Liège. [En ligne], consultable sur URL : <https://books.openedition.org/pulg/681>, <https://books.openedition.org/pulg/681>
- Halaoui, N. (1991). La terminologie des langues africaines, esquisse d'une problématique. *Meta*, 36 (1), 291-300. [En ligne], consultable sur URL : <https://www.erudit.org/en/journals/meta/1900-v1-n1-meta331/002998ar.pdf>
- Le petit Larousse illustré. (2016). Larousse, Paris, 2048 pp